

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 030-4307/18/BM

■ Attribution de subventions au CROUS pour l'organisation d'actions visant à améliorer la vie étudiante - Approbation d'une convention MET 18/8418/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa mission statutaire d'amélioration de la vie étudiante, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon, met en œuvre chaque année un certain nombre d'actions visant à sauvegarder et à améliorer les conditions d'existence et le quotidien des étudiants de l'académie.

Pour l'année universitaire 2018/2019, le CROUS souhaite poursuivre les actions engagées les années précédentes qui porteront sur les thèmes suivants :

- Étudiants référents en résidences universitaires, avec accueil individualisé des nouveaux étudiants pour faciliter leur intégration.
Ce dispositif s'inscrit dans la thématique de l'amélioration de l'accueil des étudiants primo-arrivants dont les étudiants internationaux et de la vie quotidienne de l'ensemble des étudiants au sein de leur résidence à travers différentes actions d'accueil, d'informations, d'animation et de prévention.
Ce dispositif inclut les résidents référents recrutés à la rentrée pour 2 mois dans les 7 cités universitaires d'Aix-en-Provence et de Marseille et les résidents référents recrutés pour toute l'année dans les résidences de Cuques, des Gazelles et de Luminy.
- Guichet Unique pour l'aide à la recherche de logement, démarches administratives ou toute autre information à l'étudiant primo arrivant.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2018

Ce guichet unique a pris différentes formes depuis sa création en fonction des besoins et des partenariats. Ces guichets intègrent différents services offerts aux étudiants, tels que l'aide à la recherche de logement, l'aide aux démarches administratives et l'accès à toute information utile à un étudiant...

- Alimentation et santé pour les étudiants d'aujourd'hui et les familles de demain.
En 2017, le CROUS a servi 2 400 000 repas dans ses structures de restauration. L'intervention du CROUS prend plusieurs formes pour inciter la population étudiante à fréquenter davantage les restaurants universitaires, expliquer comment mettre en pratique les repères de consommation correspondant à une bonne alimentation, réaliser des actions de communication sur cette thématique, mettre en place des actions de formation à l'accompagnement des personnels de cuisine afin de mieux transmettre les informations auprès des étudiants, réaliser des enquêtes de satisfaction....
- Bienvenue chez moi, Bienvenue dans ma cuisine.
Ce projet vise à intégrer les étudiants notamment étrangers et combattre le sentiment d'isolement dont ils peuvent être victimes. Ce projet veut être un moment de rencontres, de partage, convivialité, ouverture d'esprit, ouverture sur le monde, sur la différence...Chaque mois, les étudiants pourront continuer à découvrir dans leurs cités universitaires la culture d'un continent à travers la cuisine et les arts. Les actions pourront être de type, exposition de photos, soirées en cité, projection de films étrangers, cours de cuisine et se dérouleront dans les cuisines collectives et espaces de vie commune des cités universitaires

Plan de financement des actions :

Plan de financement

	Estimation	REGION	Métropole	Ville de Marseille	Ressources CROUS
		Demandé pour 2018-19	Demandé pour 2018-19	Demandé pour 2018-19	
Résidents Référents	65 000€		5 000€	4 000 €	56 000 €
Guichet unique	25 000€		3 000€	1 300 €	20 700 €
Alimentation et Santé	30 000€	16 000€	2 000€	1 500 €	10 500 €
Bienvenue chez moi /Dans ma Cuisine	20 000€		2 000€	700 €	17 300 €
TOTAL	140 000€	16 000€	12 000€	7 500€	104 500 €

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2018

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon GU_000983	« Partenariat 2018/2019 »	Année universitaire 2018/2019	N-1 : 12 000 € N-2 : 8 500 €	12 000€	140 000€ Co financeurs : 16 000€ Région PACA 7 500€ Ville de Marseille 104 500€ Ressources propres CROUS	12 000€ Soit 8,6% du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 12 000€ au CROUS pour la mise en place de ces 4 actions visant à améliorer la vie étudiante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- L'avis de la Commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- ⑩ Qu'il convient d'apporter un soutien au CROUS et à ses actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées des subventions au profit du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon pour l'aide à la mise en place de quatre actions visant à améliorer la vie étudiante pour un montant total de 12 000euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, CROUS, d'Aix-Marseille Avignon.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2018

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 sur l'État Spécial du Territoire du CT2 -ligne 23 – 657382.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART